

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Signature

Signé par Pierre LE GRIX DE LA SALLE
Le 30 juin 2026

Signed with doc_418
Universign tx_dKAylzv5K58O

AAZ NETTOYAGE
11 rue de la pépinière
16100 COGNAC

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	172 000		172 000	172 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	20 797	13 631	7 165	3 010
	Autres immobilisations corporelles	7 115	6 071	1 044	1 724
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	700		700	
	Total de l'actif immobilisé (III)	200 612	19 702	180 910	176 734
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	469		469	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	203 015	2 566	200 448	146 469
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	26 867		26 867	18 094
	Charges constatées d'avance	573		573	607
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	44 026		44 026	44 026
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	258 665		258 665	283 972
	Total de l'actif circulant (IV)	533 614	2 566	531 048	493 167
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	734 226	22 269	711 957	669 901

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	700	
(2) dont créances à moins d'un an	231 155	165 169

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 16 960)	16 960	16 960
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	162 662	162 662
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 996	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	208 989	171 264
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 560	38 958
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		416 168	390 608
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	35 595	43 680
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 283	83 864
	Dettes fiscales et sociales	124 095	148 451
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 817	3 299
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		295 790	279 294
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		711 957	669 901
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		25 559,98	38 958,46
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		295 790	279 294
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **711 957** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du compte résultat de l'exercice 2025. Ils ont généré aucun reclassement au bilan, ni reclassement au niveau du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	172 000					172 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 000					172 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	15 232		5 565			20 797
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	2 796					2 796
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 319					4 319
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 347		5 565			27 912
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			700			700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			700			700
TO TAL		194 347		6 265			200 612

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		12 221	1 410		13 631
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		1 498	380		1 878
	Matériel de bureau, mobilier		3 893	300		4 193
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 613	2 090		19 702
TOTAL			17 613	2 090		19 702

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		2 566		2 566
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		2 566		2 566
TOTAL GENERAL			2 566		2 566
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 566		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	700	700	
	Clients douteux ou litigieux	3 080	3 080	
	Autres créances clients	199 935	199 935	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	159	159	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 168	4 168	
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 501	22 501	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	39	39	
	Charges constatées d'avance	573	573	
TOTAL DES CREANCES		231 155	231 155	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	133 283	133 283		
	Personnel et comptes rattachés	55 629	55 629		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 427	23 427		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 958	44 958		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	81	81		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	35 595	35 595		
	Autres dettes	2 817	2 817		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		295 790	295 790		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		134 105
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS S/ C/CT A PAYER</i>	<i>1 822</i>	1 822
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>89 153</i>	89 153
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL - CONGES A PAYER</i> <i>ORGANISME SOCIAUX CHARGES A PAYER</i>	<i>31 009</i> <i>9 303</i>	40 312
Autres dettes <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>2 817</i>	2 817

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			573
SITE INTERNET		110	
PAGE JAUNE		463	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			573

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		424,00	17,9775	7 622,45
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		424,00	40,0000	16 960,00

A.A.Z NETTOYAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 16 960 euros
Siège social : 11 rue de la pépinière, 16100 COGNAC
303 447 312 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 25 559,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 25 559,98 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 234 549,17 euros.

Certifié conforme
La Présidente

Signature

Signé par Pierre LE GRIX DE LA SALLE
Le 30 juin 2026

Signed with
Universign doc_LwbQ
tx_dKAylzv5K58O